



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/2
20 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat du Fonds multilatéral désire exprimer sa gratitude au Gouvernement de l'Inde pour sa généreuse hospitalité et sa contribution de 130 000 \$US à titre d'hôte de la cinquantième réunion du Comité exécutif à New Delhi.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Avis concernant les décisions de la 49^e réunion du Comité exécutif

1. Le rapport de la 49^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/43), contenant les décisions du Comité exécutif, a été transmis à tous les membres du Comité exécutif, aux autres participants à la 49^e réunion et aux Parties au Protocole de Montréal. De plus, les décisions relatives aux approbations de projets et aux retards dans la mise en œuvre et la présentation des tranches ont été envoyées aux 54 pays visés à l'article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et d'exécution concernées. Un document préparé après la réunion, résumant les décisions prises à la 49^e réunion, a été envoyé par courrier électronique à tous les participants à la réunion, aux Parties au Protocole de Montréal et publié sur le site Web et l'Intranet du Fonds multilatéral. Un communiqué de presse a aussi été émis peu après la réunion et publié sur le site Web.
2. Les décisions exigeant un suivi de la part du Secrétariat et/ou des agences d'exécution ont été réglées ou communiquées aux fins de suivi, selon les directives du Comité exécutif.
3. Le Secrétariat a demandé au Trésorier de virer dans les comptes des agences d'exécution les ressources approuvées à la 49^e réunion, et/ou de les porter à leur crédit au titre de contributions bilatérales des Parties non visées à l'article 5 concernées. Le Secrétariat a également demandé au Trésorier de virer les ressources destinées au programme annuel 2006 de la Stratégie d'élimination graduelle de la production de CFC-11 et CFC-12 en Argentine qui a reçu une approbation intersessions, en août 2006 (voir paragraphe 7).

Suivi des autres décisions

Suivi de la décision 49/1 sur les activités du Secrétariat

4. Tel que requis par la décision 49/1, paragraphe c), le président du Comité exécutif a écrit au Secrétariat de l'ozone le 28 juillet 2006 pour attirer son attention, avant la tenue de la 18^e Réunion des Parties, sur l'invitation adressée au Protocole de Montréal et à son Fonds multilatéral par la première réunion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), demandant à ces derniers de voir s'ils pouvaient apporter leur soutien à la mise en application d'objectifs appropriés et pertinents d'une approche stratégique dans le cadre de leurs mandats, de voir la façon dont ils pouvaient le faire, ainsi que d'en faire le compte rendu à ladite Conférence. La Chef du Secrétariat, conformément au paragraphe d) de la même décision, a informé le Directeur exécutif du PNUE, par une lettre datée du 31 juillet 2006, de la procédure mentionnée précédemment dans le cadre de sa réponse à l'invitation de la Conférence. Le Directeur exécutif du PNUE a répondu le 8 août 2006 en indiquant qu'il avait hâte de prendre connaissance de l'issue des éventuelles délibérations lors de la 18^e Réunion des Parties. Le Secrétariat du Fonds rendra toute cette correspondance disponible à la réunion, sur demande.
5. Des informations sur les mesures prises conformément au paragraphe b) ii) de la même décision figurent aux paragraphes 20 et 21 du présent document, sous la rubrique coopération avec d'autres accords environnementaux multilatéraux.

Suivi de la décision 49/36 sur la destruction

6. Conformément au paragraphe b) de la décision 49/36, le président du Comité exécutif a écrit au Secrétariat de l'ozone le 28 juillet 2006 pour lui demander d'attirer l'attention des Parties sur le contenu de la décision adoptée à la 49^e réunion à l'issue des délibérations sur le point de l'ordre du jour concernant la "suite de l'examen du mandat, du budget et des modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables". Conformément au paragraphe c) de la même décision, un point spécifique a été ajouté à l'ordre du jour de la 50^e réunion pour permettre au Comité exécutif d'en discuter à la lumière des orientations fournies par la 18^e Réunion des Parties. Le Secrétariat du Fonds tiendra la lettre du président à la disposition des participants à la réunion, sur demande.

Approbation intersessions (décision 49/37)

7. La Banque mondiale a représenté une demande de financement en juin 2006 pour le programme annuel de la Stratégie d'élimination graduelle de la production de CFC-11 et CFC-12 pour 2006 en Argentine après la date-limite de dépôt des projets pour la 49^e réunion. Étant donné les problèmes potentiels de conformité qu'une approbation tardive de la tranche de 2006 aurait pu entraîner, le Comité exécutif a accepté de traiter la demande entre deux sessions (décision 49/37). La proposition de projet, incluant les résultats du rapport de vérification révisé sur la production de CFC en 2005 à Frio Industrias Argentinas S.A. (FIASA) (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/IS/1), a été remise aux membres du Comité exécutif le 11 août 2006. Le Comité exécutif a approuvé le projet le 28 août 2006, n'ayant reçu aucune objection de ses membres. Le Secrétariat a envoyé une lettre au Gouvernement de l'Argentine pour l'informer de l'approbation.

Services de trésorerie (décisions 48/41 et 49/39)

8. Dans le cadre du suivi de la décision 49/39, le président du Comité exécutif a écrit au Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, le 28 juillet 2006, pour l'informer de la décision du Comité de décaisser 100 000 \$US retenus jusqu'à présent par le Comité et d'attirer son attention sur la décision du Comité de traiter de la question du poste P5 à la 50^e réunion dans le cadre de l'approbation du budget du Secrétariat pour 2007.

9. Suite à la lettre du président et à la mesure prise par le Secrétariat en la matière, le Directeur exécutif a répondu au président le 12 octobre 2006 qu'afin de progresser davantage sur le sujet du poste P5, le PNUE finaliserait, en coopération avec le Secrétariat, la description de tâches du poste P5 pour accélérer le processus de recrutement selon les normes et règlements des Nations Unies. Les deux lettres, celle du président datée du 28 juillet 2006 et la réponse du Directeur exécutif du 12 octobre 2006, seront mises à la disposition des membres du Comité exécutif au moment de la réunion. Le sujet sera examiné au point 15 de l'ordre du jour, Budgets révisés du Secrétariat du Fonds des années 2007 et 2008 et budget proposé pour l'année 2009.

Examen des tâches préparatoires à la 50^e réunion

10. Le Secrétariat a entrepris les tâches suivantes en préparation de la 50^e réunion.

État des ressources et planification

Soldes et disponibilité des ressources

11. Le Secrétariat a préparé des informations sur la disponibilité des ressources par rapport aux plans d'activités et à l'état de la conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/4/Rev.1). Ces informations comprennent une analyse des soldes totaux engagés pour des projets achevés et qui sont encore entre les mains des agences ainsi que des coûts d'appui associés aux fonds restants dans ces projets achevés, et un calcul du montant total des ressources dont dispose le Comité exécutif pour les approbations de la 50^e réunion. Ces ressources sont constituées de montants en espèces et des billets à ordre enregistrés dans l'État des contributions ainsi que du montant des fonds restitués à titre de soldes des projets achevés. Le Comité disposait de 47 649 071 \$US pour des approbations à la 50^e réunion le jour de l'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/3.

12. Le Secrétariat a examiné l'état de la mise en œuvre des plans d'activités de 2006 à la lumière des propositions soumises à la 50^e réunion et des approbations octroyées lors des 48^e et 49^e réunions et dans quelle mesure la valeur des approbations et des propositions diffère des montants indiqués dans le plan d'activités. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/5 met en lumière des activités de l'ordre de 13,45 millions \$US requises pour la conformité mais qui n'ont pas été proposées à la 50^e réunion.

État/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal

13. Une mise à jour de l'état de la conformité dans les pays visés à l'article 5 a été préparée, à partir des données de 2005 rapportées en vertu de l'article 7 pour 116 pays et pour les pays qui n'avaient pas encore communiqué leurs données en vertu de l'article 7, à partir des données des programmes de pays de 2005. Les données les plus récentes sur la consommation, incluant des données de 2004 pour 15 pays, ont été utilisées pour les pays qui n'avaient pas encore communiqué leurs données de 2005. Dans l'analyse, l'élimination associée aux projets en cours a été soustraite des dernières données sur la consommation communiquées afin d'établir la situation des pays par rapport à leurs obligations à se conformer aux objectifs de réduction de SAO. L'analyse a révélé que le Comité exécutif pourrait devoir prendre des mesures pour régler les problèmes de conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal dans cinq pays : la Bolivie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ile Maurice pour le tétrachlorure de carbone; la Tanzanie pour le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme et le Zimbabwe pour le méthyle chloroforme.

Modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile 2007-2009

14. Conformément à la décision 44/5 d), le Secrétariat a préparé une mise à jour du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2007-2009, afin d'offrir

l'orientation nécessaire à la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2007-2009 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/7). Il contient une analyse du niveau de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dont le financement doit être approuvé pour permettre aux pays visés à l'article 5 de respecter les objectifs du Protocole de Montréal. Pour atteindre les objectifs d'élimination fixés par le Protocole de Montréal pour 2007 et 2010, il faudra traiter un montant additionnel de 5 226,7 tonnes PAO pendant la période triennale 2007-2009. Ce montant n'inclut pas les volumes de SAO qui restent à éliminer à travers des accords pluriannuels, des projets individuels et des plans de gestion des frigorigènes.

Priorités pour la période triennale 2006-2008, au-delà des besoins recensés dans le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile, en tenant compte du montant résiduel de 40 millions \$US de fonds non attribués pour la période triennale (suivi de la décision 49/4 c) et g))

15. A la 49^e réunion, un montant de 40 millions \$US sur un budget de 470 millions \$US pour la période triennale 2006-2008 n'avait pas été alloué à des activités d'élimination dans des pays visés à l'article 5. Le Secrétariat a préparé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/8 pour aider le Comité exécutif à débattre des priorités pour la période triennale au-delà des besoins identifiés dans le modèle axé sur la conformité qui est utilisé pour la planification des activités et pour lui permettre de décider de la meilleure répartition des 40 millions \$US de fonds non alloués.

Surveillance et évaluation

16. L'Administrateur principal, surveillance et évaluation, a préparé un rapport global d'achèvement des projets (RAP), avec une analyse des RAP remis par les agences bilatérales et d'exécution depuis la 47^e réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/10). Il a également finalisé le rapport sur l'évaluation des cas de non-conformité au titre du suivi de la décision 46/6 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/9), procédé à des évaluations du Programme d'aide à la conformité (PAC) et du secteur du tétrachlorure de carbone, préparé une ébauche du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2007 (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/11).

Projets de surveillance et accords pluriannuels

17. En plus de préparer son rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12), le Secrétariat a préparé un document en réponse à la décision 47/50 au sujet des retards dans la présentation des tranches annuelles et du décaissement des fonds pour les tranches et les obligations. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/13 permet au Comité de surveiller l'approbation des tranches annuelles et le décaissement des fonds aux agences d'exécution afin de s'assurer qu'aucun obstacle n'entrave l'achèvement des activités prévues associées à la tranche annuelle. Les tranches annuelles pour 38 des 49 accords pluriannuels qui devaient être présentées l'ont été en temps pour la 50^e réunion.

Examen des projets

18. Le Secrétariat a reçu, pour examen à la 50^e réunion, des accords pluriannuels, des projets et des activités provenant de 91 pays visés à l'article 5 et représentant un financement total

proposé de 126 386 842 \$US. De cette somme, 68 717 583 \$US ont été proposés pour approbation à la 50^e réunion pour 130 projets et programmes.

Documents et documents d'orientation préparés par le Secrétariat du Fonds

19. Parmi tous les documents présentés aux fins d'examen à la 50^e réunion, les documents ci-dessous ont été préparés par le Secrétariat du Fonds :

- Ordre du jour provisoire et ordre du jour annoté.
- Activités du Secrétariat.
- Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources.
- Plans d'activités de 2006.
- État/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal.
- Modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2007-2009.
- Priorités pour la période triennale 2006-2008, au-delà des besoins recensés dans le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile, en tenant compte du montant résiduel de 40 millions \$US de fonds non attribués pour la période triennale (suivi de la décision 49/4c) et g)).
- Rapport de l'évaluation finale sur les cas de non-conformité (suivi de la décision 46/6).
- Rapport global d'achèvement des projets de l'année 2005.
- Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2007.
- Retards dans la mise en œuvre des projets.
- Retards dans la proposition de tranches annuelles.
- Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports.
- Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets.
- Coopération bilatérale.
- Observations et recommandations sur les amendements aux programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI pour l'année 2006 (3 documents).
- Observations sur le budget et le programme de travail du Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour l'année 2007.
- Coûts de base de l'année 2007 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale et suivi de la décision 49/7c).
- Fiches d'évaluation des projets, observations et recommandations sur les projets et les activités présentés à la 50^e réunion pour les 82 pays visés à l'article 5.
- Document sur la meilleure manière de faire rapport sur l'élimination des SAO réalisée par les plans de gestion des frigorigènes et sur l'élimination réalisée par les autres projets qui n'ont pas communiqué des données complètes sur l'élimination des SAO (suivi de la décision 49/7e)).
- Document sur les questions liées aux dates d'achèvement des projets et au décaissement des fonds, soulevées dans les para. b) et g) de la décision 49/12.
- Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (suivi de la décision 46/40).

- Examen plus approfondi des questions abordées dans la décision 49/36 selon l'orientation donnée par la dix-huitième Réunion des Parties.
- Préparation d'un document de discussion sur les questions soulevées à la 26^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée en ce qui a trait à l'avenir du Protocole de Montréal, selon leur rapport avec le Fonds multilatéral, en tenant compte des observations présentées sur ces questions à la dix-huitième Réunion des Parties (suivi de la décision 49/38).
- Budgets révisés du Secrétariat du Fonds des années 2007 et 2008 et budget proposé pour l'année 2009.

Collaboration avec les autres accords environnementaux multilatéraux

CCNUCC/Protocole de Kyoto

20. En réponse à la demande de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de fournir de l'information sur les questions soulevées dans l'Annexe aux conclusions du SBI 24 sur le fonds d'adaptation (FCCC/SBI/2006/L.18) du Fonds multilatéral, le Secrétariat a fourni des informations sur le Fonds multilatéral conformément aux informations déjà fournies et a joint le texte intégral de l'article 10 du Protocole de Montréal, tel que requis par la décision 49/1, paragraphe b)ii). La contribution du Fonds est annexée au document FCCC/SBI/2006/MISC.16, disponible sur le site Web du Secrétariat de la CCNUCC.

21. Le Secrétariat du Fonds a aussi été invité à participer aux prochaines sessions de la Conférence des Parties de la CCNUCC et aux réunions connexes qui se tiendront à Nairobi, Kenya, du 6 au 17 novembre 2006. La Chef du Secrétariat prévoit assister brièvement à certaines séances dans la semaine qui suit la 50^e réunion du Comité exécutif puisqu'elle sera à Nairobi pour des rencontres avec le Directeur exécutif du PNUE et d'autres hauts responsables au sujet des affaires du Fonds multilatéral.

22. Les mesures prises en lien avec ICCM et SAICM sont mentionnées au paragraphe 5 de ce document, sous la rubrique Suivi des autres décisions.

Participation à des réunions et missions entreprises

Missions de la Chef du Secrétariat

Le Cap, Afrique du Sud (28-30 août 2006)

23. La Chef du Secrétariat a assisté à une réunion spéciale du Conseil du FEM le 28 août 2006, suivie de la 3^e Assemblée du FEM au Cap, les 29-30 août 2006. La Chef du Secrétariat a profité de l'occasion pour rencontrer M. Achim Steiner, le nouveau Directeur exécutif du PNUE, qui assistait aussi à la réunion de l'Assemblée du FEM.

Antananarivo, Madagascar (26-29 septembre 2006)

24. La Chef du Secrétariat a représenté le Secrétariat à la 10^e Réunion conjointe du Réseau des administrateurs de l'ozone pour l'Afrique qui s'est tenue à Madagascar.

Missions reliées au programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2006

Albanie et Bosnie Herzégovine (14-22 juin 2006)

25. L'Administrateur principal, surveillance et évaluation, s'est rendu à Tirana (Albanie), Sarajevo, Mostar (Bosnie Herzégovine) pour effectuer des missions d'évaluation sur place, dans le cadre des études de cas sur la non-conformité.

Islamabad, Karachi et Lahore (Pakistan) et New Delhi, Bangalore, Chennai, Cochin, Mettur et Mumbai (Inde) (24 juillet-9 août 2006)

26. L'Administrateur principal, surveillance et évaluation, s'est rendu au Pakistan avec un consultant du 24 au 27 juillet 2006 puis en Inde où le Chef-adjoint du Secrétariat a rejoint la mission, du 27 juillet au 2 août 2006. La mission avait pour objectif de préparer des études de cas sur des projets visant le tétrachlorure de carbone et des accords d'élimination ainsi que sur la non-conformité antérieure (secteur des halons au Pakistan) en vue d'élaborer des recommandations sur la manière d'aborder les problèmes résiduels et de discuter avec le consultant de la structure des études de cas par pays visant l'élimination du secteur du tétrachlorure de carbone.

Autres missions

Changchun, Province de Jilin Chine (12-19 septembre 2006)

27. Le Chef-adjoint du Secrétariat (coopération technique) a représenté le Secrétariat à la Journée de l'ozone en Chine, au nom de la Chef du Secrétariat. Des représentants du Secrétariat de l'ozone, des agences multilatérales d'exécution et de deux agences bilatérales ont assisté à l'événement.

Mission sur les importations/exportations en Chine

28. Le Secrétariat a reçu, le 30 août, une délégation chinoise en mission en Amérique du Nord pour explorer et s'informer sur l'expérience d'élimination durable des CFC et des halons. La délégation comptait des hauts fonctionnaires de l'agence de protection de l'environnement (SEPA), de l'administration générale des douanes et du ministère du commerce. Le Secrétariat a informé la délégation sur la demande de CFC dans les pays visés à l'article 5 et en Chine en 2007 et au-delà et sur les tendances des prix mondiaux des CFC et du HFC-134a. Les discussions ont porté sur le plan d'action proposé pour soutenir l'élimination des CFC et des halons au-delà de juillet 2007, y compris la gestion des importations et des exportations de SAO, le contrôle du trafic illicite de SAO et l'application des mesures de réglementation. La délégation a, quant à elle, informé le Secrétariat sur les activités entreprises en Chine, y compris le projet "Réparer le trou dans le ciel", lancé par l'administration chinoise des douanes pour

coordonner les mesures de lutte contre le commerce illicite des SAO entre les 24 pays de la région Asie-Pacifique.

Vidéo de l'EPA américaine sur les activités du Protocole de Montréal

29. En coopération avec l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-unis d'Amérique, le PNUE a préparé une réunion parallèle d'une journée, immédiatement avant la 18^e Réunion des Parties, à Delhi, Inde (le 29 octobre 2006) sur les projets de remplacement des refroidisseurs. L'EPA a préparé un vidéo qui donne un aperçu des activités de protection de la couche d'ozone dans le cadre du Protocole de Montréal et présente l'idée du remplacement des refroidisseurs à base de SAO. Ce vidéo contient une entrevue avec la Chef du Secrétariat dans laquelle elle explique le rôle du Fonds multilatéral et des pays visés à l'article 5 dans la protection de la couche d'ozone, la nécessité cruciale de remplacer les refroidisseurs et les avantages potentiels pour les entreprises des pays visés à l'article 5.

Examen de la gestion de la gouvernance environnementale au sein du système des Nations Unies

30. Le Secrétariat du Fonds a été invité par l'Unité d'inspection conjointe des Nations Unies (JIU) à remplir un questionnaire sur le Fonds multilatéral dans le cadre d'un exercice de cueillette d'informations spécifique en vue d'un rapport sur l'examen de la gestion (examen de la gestion de la gouvernance environnementale au sein du système des Nations Unies), préparé par la JIU pour son programme de travail de 2006. Le Secrétariat a répondu en fournissant des informations factuelles sur le Fonds couvrant, *entre autres*, le cadre de gouvernance, les objectifs, la structure de l'institution, l'administration financière et la coordination au niveau mondial et dans les pays. Ce rapport est préparé à la lumière de l'entente conclue au Sommet mondial de 2005 sur la nécessité d'avoir des activités environnementales plus efficaces dans le système des Nations Unies (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

Dotation en personnel au Secrétariat

31. M. Tony Hetherington, Chef-adjoint du Secrétariat (coopération technique) a pris sa retraite le 30 septembre 2006, après 11 années de loyaux services. Deux membres du personnel des services généraux ont également quitté le Secrétariat en septembre 2006.

Préparation des réunions du Comité exécutif

32. Des dispositions logistiques ont été prises pour la tenue de la 50^e réunion du Comité exécutif, au centre de conférences Vigyan Bhavan à New Delhi, Inde, du 6 au 10 novembre 2006. Les lettres d'invitation et les documents de conférence ont été envoyés aux membres du Comité exécutif, au président et au vice-président du Comité d'application, au directeur exécutif du PNUE, au Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences d'exécution et aux ONG. L'accord de gouvernement-hôte a été finalisé avec le Gouvernement de l'Inde et une somme de 130 000 \$US a été versée au Fonds pour couvrir la différence de coûts associée à la tenue de la réunion à Delhi par rapport à Montréal.

Activités d'information

33. Les versions arabe, anglaise, française et espagnole du rapport de la 49^e réunion du Comité exécutif, un sommaire préparé après la réunion et un communiqué de presse ont été publiés sur le site Web public du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org). Une section contenant les documents et l'information logistique de la 50^e réunion a été créée sur l'Intranet du Fonds multilatéral. Des documents de distribution générale ont été publiés sur le site Web public.

34. Le vidéo préparé à l'occasion du 15^e anniversaire, présenté à la 49^e réunion en juillet dernier, mettant en lumière les divers types de projets et d'activités financés par le Fonds multilatéral, a été reproduit sur DVD, avec musique. Le vidéo sera distribué aux participants de la 50^e réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat est parvenu à réunir 10 500 \$US pour couvrir tous les coûts associés à la célébration du 15^e anniversaire du Secrétariat du Fonds multilatéral. Ces fonds ont été fournis par le Gouvernement provincial du Québec et Montréal International.

35. Le Secrétariat du Fonds a examiné et mis à jour les bases de données, les documents et les lignes directrices d'exploitation suivants pour la 50^e réunion :

- Inventaire des projets approuvés en date de juillet 2006.
- Fiches sommaires des programmes de pays en date de juillet 2006.
- Politiques, procédures, lignes directrices et critères en date de juillet 2006.
